



Port-au-Prince, le 13 juin 2023

Magistrat Chavanne ETIENNE

Doyen

Du Tribunal de Première Instance de *Port-au-Prince*

En son Décanat. -

**Objet : Désignation d'un juge d'instruction pour la relance
de l'affaire PetroCaribe**

Monsieur le Doyen,

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) salue votre accession au Décanat du Tribunal de première instance de *Port-au-Prince* dans les conditions particulièrement difficiles que l'on sait, où vous semblez manquer de presque tout pour assurer le bon fonctionnement du Tribunal de l'une des plus grandes juridictions de première instance du pays. Préoccupé par cette situation, le RNDDH ne cesse d'en appeler aux autorités compétentes à agir en conséquence.

Le RNDDH saisit l'occasion pour souligner à votre plus haute attention que plus de *trois* (3) années après que le Parquet de ce ressort - saisi d'une plainte de l'État haïtien pour des faits de corruption, de détournement de fonds, de concussion et de blanchiment de capitaux relativement à la gestion des fonds du PetroCaribe - eut, par réquisitoire d'informer en date du 13 Mars 2019, requis le Cabinet d'instruction d'ouvrir et de mener une enquête autour de ce dossier, il s'est ravisé dans son réquisitoire définitif en date du 16 juin 2021, par lequel il demande sans le moindre embarras au magistrat instructeur de surseoir à l'instruction.

Même en n'étant pas lié par le réquisitoire quel qu'il soit du Parquet, celui-ci a été vite adopté par le magistrat instructeur Ramoncite ACCIMÉ qui, pourtant, avait fait défiler pendant longtemps devant sa Chambre d'instruction criminelle toute une panoplie de personnalités.

Le RNDDH apprendra par la suite que c'est sur la base d'un arrangement malsain et éhonté entre le commissaire du gouvernement d'alors Maître Bed-Ford CLAUDE et le magistrat instructeur non certifié Maître Ramoncite ACCIMÉ, que ces derniers ont décidé d'enterrer le dossier PetroCaribe dans les méandres de l'impunité dont jouissent les responsables de l'État, pourtant astreints au principe de la reddition des comptes au nom de la transparence et de la bonne gouvernance.

Point n'est besoin de vous rappeler, *Monsieur le Doyen*, qu'en 2018, parce que des citoyens-nes avaient osé exiger des comptes sur l'utilisation des fonds PetroCaribe, le pays a été gangstérisé; et le massacre de La Saline perpétré les 13 et 14 novembre 2018 a été orchestré dans l'objectif de museler par la terreur la mobilisation nationale. Ce premier massacre resté à ce jour impuni, sera malheureusement suivi de plusieurs autres.

Pour sa part, le Magistrat instructeur qui affirmait rester saisi du dossier après son ordonnance de sursis a cependant été mis à l'écart du système par le dernier rapport de certification du *Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire* (CSPJ); d'où, *Monsieur le Doyen*, l'urgente nécessité pour votre décanat de désigner un nouveau juge d'instruction en charge de ce dossier d'intérêt national aux fins de contraindre les anciens responsables de l'État indexés à tort ou à raison dans ce gros scandale de corruption, à rendre compte à la nation de leur gestion à travers un procès juste et équitable, sous la présidence d'un juge indépendant et impartial.

C'est pourquoi le RNDDH vous demande, en application de l'article 97 du Décret du 22 août 1995 relatif à l'organisation judiciaire, d'user de votre pouvoir pour désigner dans le meilleur délai possible un juge d'instruction à l'effet de ressusciter l'enquête autour du dossier PetroCaribe.

Persuadé que vous comprendrez le bien-fondé de cette démarche et que vous ne tarderez pas à y donner suite favorable, le RNDDH vous transmet, *Monsieur le Doyen*, ses distinguées salutations.



Reçu au TPZ le 14/06/2023
Par le Doyen Chauvanne Etienne
Pour Madame Rachelle Guerner
Réceptionniste